

10 KM DE SAINT BRICE COURCELLES

REGLEMENT

Organisateur : ASSBC athlétisme, siège social en mairie de Saint Brice Courcelles

Date : Dimanche 26 mars 2023

- Epreuve ouverte aux licenciés et non licenciés
- Epreuve classante et qualificative au championnat de France
- Label régional FFA

Lieu : SAINT BRICE COURCELLES

- Départ: rue Croix l'Abbesse
- Arrivée: rue Robespierre

Renseignements:

- ASSBC Athlétisme 03 26 87 57 76
- e-mail: corridastbrice@hotmail.fr
- blog: <http://corridastbrice.canalblog.com>

Programme : L'épreuve comprendra quatre courses respectant la réglementation des courses hors stades de la Fédération Française d'Athlétisme et sur des distances préconisées par cette réglementation.

- 10h00 Course 1 : 10 km pour les cadets à vétérans (H&F) né en 2007 et avant:
- 11h15 Course 2 : réservée aux poussins et poussines nés en 2012-2013.
Distance 1014m sans classement
- 11h30 Course 3 : réservée aux benjamins et minimes (H&F) nés en 2008-2009-2010-2011. Distance 1990m sans classement.
- 11h45 Course 4 : Eveils athlétiques (H&F) nés en 2014-2015-2016 course de durée sans classement.

Engagements : A adresser accompagnés du règlement à:

Jean CLIENTI 13 place Boris Vian 51370 SAINT BRICE COURCELLES

- Pour la course 1, un droit d'engagement de 12€ (10€ pour les licenciés) sera perçu si engagement à l'avance. Pour les engagements sur place le droit sera de 15 €
- La gratuité est donnée pour les courses 2, 3 et 4
- Possibilité d'inscription en ligne sur le site <http://corridastbrice.canalblog.com>
Ou sur le site de l'Efsra : www.efsra.com
Ou sur le site : www.ledossard.com

Tout engagement est personnel, aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Aucune rétrocession de dossard à une autre personne n'est possible. En cas d'accident l'organisateur décline toute responsabilité face à ce type de situation.

Encas de non participation à la course de la part du coureur et quelle qu'en soit la raison, il ne sera pas fait de remboursement de l'inscription.

Retrait des dossards :

Le jour même au gymnase Salvatore Allende, rue de Luzarches à partir de 8h00.
Port du dossard sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible durant toute l'épreuve.

Obligation médicale :

- Les licenciés FFA doivent présenter leur licence en cours de validité
- Les non licenciés devront obligatoirement fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.
Pour les mineurs le questionnaire de santé enfant peut remplacer le certificat médical sous réserve qu'il remplisse toutes les conditions de validité demandées.
- Les licenciés d'une fédération agréée autre que la FFA peuvent présenter leur licence à condition qu'y figure la mention de non contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Sinon obligation de présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an.
(Fédérations agréées : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP)

En fonction de la situation sanitaire et des dispositions gouvernementales du moment un protocole sanitaire pourra être appliqué.

Récompenses :

En fonction des restrictions sanitaires en vigueur une cérémonie de remise de récompenses pour les podiums se déroulera à la fin des épreuves dans ou devant le gymnase Salvatore Allende de Saint Brice Courcelles.

Pour recevoir leur récompense les lauréats devront obligatoirement être présents.

Assurance : L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre l'organisateur en cas d'accident matériel ou corporel, de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

Droit à l'image :

Les concurrents autorisent l'organisateur et ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles de l'évènement sur lesquelles ils apparaîtraient.

Sécurité et assistance médicale :

Les participants s'engagent à respecter les consignes des signaleurs sur le parcours.

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique

Un coureur faisant appel aux secours se soumet de fait à leur autorité et s'engage à accepter leur décision.

La sécurité sur le parcours est assurée par la protection civile.

Les concurrents s'engagent, par le seul fait de leur inscription, à se conformer à l'ensemble des dispositions du présent règlement.